

«cl_nom»
«cl_adr1»
«cl_adr2»
«cl_adr3»
«cl_cp» «cl_ville»

JLLQ/VC/11.4704

Vichy, le 12 décembre 2011

Madame, Monsieur le Président,

La Fédération Française de Billard modernise la gestion de ses licences en offrant aux clubs, à partir de la saison prochaine, la saisie directe des demandes de leurs membres pour une prise de licence immédiate.

Si vous n'avez pas été destinataire de notre lettre d'informations envoyée le 17/11/2011, nous vous invitons à la consulter sur notre site Internet ou grâce au lien suivant : <http://ffb.bob.free.fr/nld/201111/nl2011001.htm>

Deux modes de paiement vous permettront de régler votre affiliation club et les licences de vos adhérents :

- Le Prélèvement
- La Carte Bancaire

Le prélèvement n'engendre aucun frais à votre charge. Il s'agit du moyen le plus pratique pour vous car il vous permet d'enregistrer tous les paiements avant d'être débité. En effet, nous clôturerons l'état des licences commandées chaque fin de mois, puis nous vous adresserons ensuite une facture détaillée et votre compte bancaire sera débité 5 jours ouvrés plus tard. La banque vous émettra un avis de prélèvement.

Pour mettre en place ce moyen de règlement, nous avons besoin que vous nous transmettiez un **RIB** et, après l'avoir remplie, **l'autorisation de prélèvement** ci-jointe.

Retour à : FFB - BP 2202 - 03202 VICHY CEDEX

La société E2I se chargera de rentrer les coordonnées bancaires des clubs, c'est la raison pour laquelle nous vous prions de bien vouloir nous faire un retour le plus rapidement possible avec une date limite fixée **au 20/01/2012**.

Si vous optez pour le paiement par carte bancaire, vous devrez régler à l'acte et supporterez notamment les frais associés (cotisation annuelle de la carte). **Dans ce cas, merci de nous le signaler pour l'enregistrement dans le logiciel.**

Nous profitons également de ce courrier pour vérifier votre adresse mail : «cl_mail»

Si vous constatez une erreur, nous vous prions de nous le faire savoir : ffb@ffbillard.com

Votre collaboration est essentielle pour rendre ce projet opérationnel au 01/09/2012.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question sur le sujet.

Recevez, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations sportives.

Le Secrétariat Fédéral